



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE
DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER

Le Cabinet

Cayenne, le dimanche 23 avril 2017

Bureau de la
communication
interministérielle

N° 12-04/17 /Cab/Com

Communiqué



TAUX DE PARTICIPATION DÉFINITIF

Le préfet de la région Guyane vous informe :

le taux de participation définitif est de 34,35%.

En 2012, il s'élevait à 45,08%.

Pour mémoire celui de 2007 était de 58,76%.